



48190 ALLENC

Compte rendu des réunions du Conseil Municipal

Séance du 10 février 2017

Date convocation : 2 février 2017

Membres afférents au C.M. :

11

Membres présents :

9

L'an deux mille dix-sept, le dix février, à 20 heures 45, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ANDRE Jean-Bernard, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux : ANDRE Jean- Bernard, RANC Christophe, PEYTAVIN Martine, DIET Sylvie, JAFFUER Christophe, MAURIN Gérard, RICHARD Jean-Paul, MARCON Véronique, FERRIER Jacky.

Absents excusés : PEYTAVIN Michel qui a donné procuration à RICHARD Jean-Paul.

MAURIN Dominique qui a donné pouvoir à JAFFUER Christophe.

Mme MARCON Véronique a été élue secrétaire de séance.

01-2017 : Acquisition de matériel de déneigement

Membres qui ont pris part à la délibération : 11

Votes : pour : 11 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur le Maire présente le projet d'achat de matériel de déneigement à savoir une chasse neige et une étrave.

Le conseil municipal souhaite acheter un nouveau chasse neige avec étrave car le matériel actuel est vieillissant, date d'achat 2007. Il faut aussi prendre en compte que le nombre de foyers est grandissant sur la commune d'Allenc ce qui augmente le besoin en déneigement.

En conséquence, la commune a décidé d'acquérir un nouveau chasse neige pour un coût d'acquisition estimé à 157 900 HT, soit 189 480 TTC.

Le Plan de financement serait le suivant :

- Subvention de l'Etat (DETR) 40 %.....63 160 €
- Fonds propres de la Commune 60 %94 740 €
- Soit TOTAL HT.....157 900 €

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal

- **Approuve** ce projet et décide de le réaliser
- **Adopte** le plan de financement indiqué ci-dessus
- **Charge** le maire de choisir le modèle le plus adéquat aux besoins de la commune
- **Sollicite** auprès de l'Etat la subvention DETR prévue pour ce projet
- **Donne tous pouvoirs** au Maire pour la suite à donner à ce projet

02-2017 : Demande de subvention pour accessibilité des ERP

Membres qui ont pris part à la délibération : 11

Votes : pour : 11 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la publication de l'ordonnance du 26 septembre 2014, et afin de poursuivre la mise en accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public), la commune devra réaliser des travaux afin d'assurer au mieux l'accueil des personnes en situation de handicap au sein de nos établissements publics.

Les travaux, validés par l'ADAP, qui devront être réalisés sont les suivants :

- Mise en conformité escalier intérieur et ascenseur
- Réalisation place PMR + traitement du cheminement extérieur et accès au bâtiment (visiophone)
- Modification et ajout mobilier pour mise en conformité (banque d'accueil, signalétique,...)
-

Le cout total des travaux à réaliser est estimé à 8 050 € HT, soit 9 660 € TTC.

Le Plan de financement serait le suivant :

- Subvention de l'Etat (DETR) 50 %.....4 025 €
- Fonds propres de la Commune 50 %4 025 €
- Soit TOTAL HT.....8 050 €

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal

- **Approuve** ce projet et décide de le réaliser
- **Adopte** le plan de financement indiqué ci-dessus
- **Charge** le maire de choisir le modèle le plus adéquat aux besoins de la commune
- **Sollicite** auprès de l'Etat la subvention DETR prévue pour ce projet
- **Donne tous pouvoirs** au Maire pour la suite à donner à ce projet

03-2017 : Demande de subvention pour aménagement du pont du Moulin de la Valette

Membres qui ont pris part à la délibération : 11

Votes : pour : 11 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet visant à aménager le pont de du Moulin de la Valette afin de palier au problème d'inondation lors de grosses pluies avec un meilleur écoulement des eaux et permettre une meilleure circulation des véhicules.

En effet, ce pont dessert une habitation en bordure du ruisseau de la Valette mais présente des désordres importants.

L'aménagement consiste à déplacer l'ouvrage afin de diminuer le dénivelé du chemin et élargir la chaussée pour le passage des véhicules.

Les travaux sont estimés à 29 662.50 € HT, soit 35 595 € TTC.

Le Plan de financement serait le suivant :

- Subvention de l'Etat (DETR) : 50 % soit 14 831.25 €
- Fonds propres et autre financement : 50 % soit 14 831.25 €

Soit TOTAL HT.....29 662.50 €

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** ce projet et décide de le réaliser
- **Adopte** le plan de financement indiqué ci-dessus
- **Charge** le maire de choisir le modèle le plus adéquat aux besoins de la commune
- **Sollicite** auprès de l'Etat la subvention DETR prévue pour ce projet
- **Donne tous pouvoirs** au Maire pour la suite à donner à ce projet

Il a été noté le besoin d'enrochement du côté de la maison.

04-2017 : Aménagement du Puech, demande de subvention

Membres qui ont pris part à la délibération : 11

Votes : pour : 11 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet visant à aménager le Puech, notamment la rue derrière le cimetière.

L'accès au centre du village d'Allenc par la Croix de Comte est difficile car la voie communale est fortement étroite au niveau du cimetière (largeur de la voie inférieure à 2 m). Les véhicules ont des difficultés pour circuler et se croiser sur ce secteur du village. Il est même impossible aux véhicules de types engins agricoles ou engin de déneigement d'emprunter cette voie.

Afin de désenclaver la partie Est du village il est envisagé de faire l'acquisition d'une bande de 4 mètres 50 de terrain sur une parcelle privée et de démolir la grange qui se trouve en bordure de la chaussée.

L'objectif est donc d'améliorer la circulation sur la voie communale en reconstruisant un mur de clôture à une distance de 7 m du mur du cimetière et permettant de créer quelques places de stationnement. L'aménagement de cette zone nous permettrait également de prévoir l'installation de WC public à proximité de l'aire de jeux pour les enfants, de l'église et du cimetière.

La dépense est estimée à 93 900 € HT, soit 112 680 € TTC.

Le Plan de financement serait le suivant :

- Subvention du Conseil Régional : 35 % soit 32 550 €
- Subvention de l'Etat (DETR) : 35 % soit 32 865 €
- Fonds propres de la Commune : 30 % soit 28 485 €

Soit TOTAL HT.....93 900 €

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet d'aménagement du Puech ainsi que le plan de financement et décide de le réaliser ;
- **Sollicite** les subventions prévues pour ce projet ;
- **Donne tous pouvoirs** au Maire pour la suite à donner à ce projet, passer et signer les conventions, etc...
- **Donne tous pouvoirs** au Maire pour lancer la consultation, pour passer et signer les marchés.

Le maire a présenté au conseil un croquis non validé des toilettes publiques, il a aussi annoncé que la vente de la grange et du terrain concernés par ces travaux a été signée.

05-2017 : Travaux de restauration de l'église d'Allenc

Membres qui ont pris part à la délibération : 11

Votes : pour : 11 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur le Maire présente le dossier relatif aux travaux de restauration de l'église d'Allenc.

La programmation des restaurations proposées s'inscrit dans la continuité des travaux réalisés depuis 1984 et qui ont permis d'assurer l'assainissement de l'édifice par la mise en œuvre d'un drainage extérieur et intérieur et la pose en 2014 de gouttières a permis d'améliorer l'assèchement.

En 1988, Une campagne de restauration a porté sur le dégagement et la mise en valeur des décors peints du berceau de la nef. Des réfections d'enduit et de badigeons ont accompagné l'intervention.

Le programme de travaux ci-après prend en compte les préconisations du Service d'Architecture et de Patrimoine de la Lozère et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Le premier volet de ce projet comprend :

1/ Travaux extérieurs

confortement de la structure de la sacristie, réfection des enduits du chevet et de la nef, couverture : réparation et étanchéité de la couverture de l'église, rejointoiement et remplacement de pierres du clocher et mise en sécurité du balcon

2/ Travaux intérieurs

réfections des enduits et badigeons suite aux infiltrations, remplacement de menuiseries bois, mise en sécurité des vitraux et restauration de certains vitraux, remplacement des équipements de sonorisation, réfection du réseau électrique.

Les opérations de restauration du l'église d'Allenc nécessitent désormais un plan de financement afin de permettre à la commune de solliciter les participations financières des collectivités territoriales et de l'État.

Montant estimatif du projet :

Total H.T212 290,00 €

Total T.T.C.....254 748,00 €

Restauration de l'église d'Allenc :

	Dépenses	Recettes
Montant des travaux (HT)	212 290,00 €	
Travaux Extérieurs	81 000,00 €	
Travaux Intérieurs	89 000,00 €	
Honoraires, études, assurance	42 290,00 €	
DRAC (50 % du HT)		106 145,00 €
Conseil régional (15 % du HT)		31 843,00 €
Conseil départemental Lozère (15 % du HT)		31 843,00 €
Fondation du patrimoine (souscription)		15 000,00 €

publique)		
Quote part communale		27 458,00 €
TOTAL	212 289,00 €	212 289,00 €

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Considérant le classement au titre des Monuments historiques de l'église d'Allenc;

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de restauration de l'église d'Allenc

Considérant la possibilité de la Fondation du patrimoine de procéder à une souscription publique pour la restauration de l'église d'Allenc;

Considérant la nécessité pour la commune d'Allenc de ne pas laisser grandir les dégradations de cet édifice

- **Approuve** ce projet technique et décide de le réaliser
- **Adopte** le plan de financement indiqué ci-dessus
- **Sollicite** une aide financière auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Languedoc-Roussillon
- **Sollicite** auprès du Conseil Général la subvention prévue pour cette opération
- **Décide** d'ouvrir une opération de souscription notamment par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine
- **Donne tous pouvoirs** au Maire pour la suite à donner à ce projet

Le dossier « Fondation du patrimoine » est complet, il sera envoyé sous peu.

06-2017 : Convention constitutive du groupement de commande 2017 avec le SDEE

Membres qui ont pris part à la délibération : 11

Votes : pour : 11 – contre : 0 – abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Considérant l'intérêt pour les communes et communautés de communes, ainsi que le syndicat départemental d'électrification et d'équipement de la Lozère à mutualiser leurs projets respectifs de voirie et de génie civil de réseaux divers,

Considérant que le groupement de commandes permet à une pluralité de personnes publiques de se regrouper afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics et qu'il est nécessaire de fixer les modalités de fonctionnement de ce groupement par convention,

Considérant qu'il peut être confié à l'un ou plusieurs des membres du groupement la charge de mener tout ou en partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de convention constitutive ci-annexé du groupement de commandes relatif à la réalisation de travaux de voirie et de génie civil de réseaux divers,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention
- **Désigne** le SDEE coordinateur du groupement et lui confie la charge de mener l'ensemble des procédures de passation et d'exécution des marchés

07-2017 : Programme SDEE de rénovation d'éclairage public

Membres qui ont pris part à la délibération : 11

Votes : pour : 11 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur le Maire informe que suite au courrier du SDEE, datant du 17 novembre 2016, il a pris contact avec le responsable du service éclairage public du SDEE concernant le programme de rénovation de l'éclairage public sur la commune.

En effet, devant la volonté des élus lozériens de poursuivre leurs efforts en matière de développement durable, un nouveau programme de rénovation de l'éclairage public est lancé sur le département.

Suite à un diagnostic SDEE, leurs services ont mis en évidence :

- la nécessité de **remplacer 31 lanternes et 8 armoires** ;
- pour un montant **d'investissement hors taxes estimé à 24 991 €**
- permettant **d'atteindre 75,08% de réduction de consommation d'énergie.**

Le plan de financement proposé est le suivant :

- FEDER, 32% soit 7 805.20 €
- SDEE, 24% soit 6 098.10 €
- Reste à la charge de la commune, 44 % soit 11 087.70 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- **Décide d'approuver le programme de rénovation de l'éclairage public proposé par le SDEE**
- **Autorise son Maire à signer cette convention.**

08-2017 : Accord passage de Rallye Terre de Lozère sur la commune d'Allenc

Membres qui ont pris part à la délibération : 11

Monsieur le Maire a rencontré les organisateurs du Rallye Terre de Lozère dans le cadre du passage du 6eme Rallye Terre de Lozère sur la commune d'Allenc pour deux spéciales.

Au vu des problèmes engendrés par le Rallye l'année dernière avec des particuliers habitants la commune, le Maire souhaite soumettre au vote l'organisation des deux spéciales sur la commune d'Allenc.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- Le conseil **approuve à l'unanimité** le passage de la spéciale dite « Spéciale Allenc-Le Beyrac »
- Le conseil **est défavorable à la majorité des voies, avec 4 voies contres** dont la voie du président de séance qui est prépondérante selon l'article L 21 21 – 20 du CGCT, **4 voies pour et 3 abstentions**, au passage de la spéciale dite « Spéciale Allenc - Belvezet »

09-2017 : Participation aux frais périscolaire Ecole publique de LAUBERT

Membres qui ont pris part à la délibération : 11

Votes : pour : 11 – contre : 0 – abstention : 0

Le participation aux frais d'activités périscolaire pour la commune de LAUBERT pour 2015/2016 s'élève à 50 euros par élève.

Aussi le Maire demande au conseil municipal d'autoriser le remboursement des frais engagés par la Mairie de LAUBERT pour permettre l'accueil de ces élèves.

Le montant du remboursement est de 50 euros pour un élève.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

le Conseil approuve cette décision et, en conséquence, accepte de voter la participation de 50 €.
Autorisation est donnée à M. le Maire de signer les pièces nécessaires.

10-2017 : Modification du plan du zonage d'assainissement

Membres qui ont pris part à la délibération : 11

Votes : pour : 11 – contre : 0 – abstention : 0

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles R 123-6 à R 123-23,

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L 2224-7 à L 2224-11 et R 2224-6 à R 2224-22

Vu la loi 32-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau modifiée, notamment ses articles 35 et 36,

Vu le décret n°94-469 modifié du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a confié le soin au cabinet AQUA SERVICES de réaliser une modification du zonage d'assainissement de la commune d'Allenc.

Par délibération du 13/09/2013, le Conseil Municipal de la Mairie d'ALLENCE a approuvé le premier zonage d'assainissement de la commune.

Etant donné les travaux projetés d'extension du réseau d'assainissement collectif permettant le raccordement d'habitations supplémentaires au réseau d'assainissement collectif existant, le Conseil Municipal souhaite aujourd'hui modifier le zonage d'assainissement afin de l'adapter aux prochaines modifications de réseaux.

Cette révision du zonage d'assainissement existant fait l'objet d'une nouvelle carte de zonage d'assainissement qui devra être soumise elle aussi à enquête publique.

Monsieur le Maire présente l'étude réalisée par le cabinet AQUA SERVICES concernant les modifications de la zone d'assainissement collectif.

Cette modification porte sur l'intégration du hameau de Mas Planti à la zone d'assainissement collectif.

Par ailleurs, afin de mettre en adéquation le futur zonage d'assainissement avec le devenir des parcelles, quatre parcelles supplémentaires situées au hameau du Puech seront intégrées à la zone d'assainissement collectif (les parcelles YP 65, 66, 67 et 257)

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant l'étude de modification du zonage du cabinet AQUA SERVICES,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'adopter** le projet de modification de zonage du cabinet AQUA SERVICES,
- **De retenir** :

- Dans le cadre de la révision n°1 du zonage d'assainissement, seul le hameau du Mas Planti est intégré à la zone d'assainissement collectif. Le reste s'avère inchangé.
 - Au village d'Allenc : les hameaux du Puech et du Mas, ainsi que les hameaux des Salelles, du Beyrac, de l'Arzalier et du Mazel, reste en zone d'assainissement collectif.
 - Les autres secteurs de la commune, à savoir au village d'Allenc : les hameaux de la Croix de Comte, du Mas Renouard, du Bourg et du Mas Pouget, ainsi que les hameaux de Combeberti, de Veyrines, de la Prade, de l'Altaret, du Gendric, du Mazas, du Moulin de la Valette et du Villaret reste en zone d'Assainissement Non Collectif ;
 - Aucun zonage des eaux pluviales n'est élaboré dans la présente révision n°1 du zonage d'assainissement.
- **De mandater** Monsieur le Maire pour obtenir désignation d'un commissaire enquêteur auprès du Président du Tribunal Administratif,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à lancer la procédure d'enquête publique,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ces procédures.

11-2017 : Travaux d'électrification au Mas Planty

Membres qui ont pris part à la délibération : 11

Votes : pour : 11 – contre : 0 – abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5212-26,

Vu les dispositions du décret n°2007-450 du 25 mars 2007 et sa rubrique 76 afférente aux fonds de concours,

Vu les statuts du syndicat départemental d'électrification et d'équipement de la Lozère,

M. le Maire expose :

Dans le cadre de l'assainissement du Mas Planty, il serait intéressant de prévoir l'enfouissement des réseaux électrique.

Un devis a été réalisé par le SDEE.

Afin de financer ces opérations et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement d'un fonds de concours selon les plans de financement suivants :

Dépenses HT		Recettes HT	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Génie Civil	9 906.50 €	Participation du SDEE	5 943.90 €
		Fonds de concours de la commune	3 962.60 €
Total	9 906.50 €	Total	9 906.50 €
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Câblage électrique Basse tension	10 720 €	Participation du SDEE	9 112 €
		Fonds de concours de la commune	1 608 €
Câblage électrique Haute tension	18 940 €	Participation du SDEE	11 364 €
		Fonds de concours de la commune	7 576 €
Total	29 660 €		29 660 €
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Fournitures et travaux	2 220 €	Participation du SDEE	2 220 €
Total	2 220 €	Total	2 220 €
TOTAL GENERAL	41 786,50 €	SDEE	28 639,90 €
		Commune	13 146,60 €

La participation de la commune s'élève donc à 13 146.60 € HT soit 15 775.92 € TTC.

La participation sollicitée dans le cadre de ces travaux est calculée au prorata du montant de l'estimation ; en cas de modification substantielle de celle-ci lors de la réception du décompte définitif de l'entreprise, une nouvelle délibération sera alors demandée par le SDEE.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ADOpte** la proposition de M. le maire ;
- **S'ENGAGE** à verser le fonds de concours en une seule fois, après achèvement des travaux

⊙ Questions diverses

- **Présentation de devis pour du matériel de déneigement** : des tableaux comparatifs de prix de différents modèles et options pour des sableuses et étraves ont été présentés au conseil. Le prix des étraves varie entre 8 200 € à 12 500 € et celui des sableuses entre 5 200 € et 9 800 €. La commission d'appel d'offre sera convoquée pour prendre la décision finale.
- **Courrier concernant la participation de la mairie à la cantine de l'école de Laubert** : Mme PEYTAVIN Martine a fait lecture du courrier reçu en mairie qui soulève le fait que la participation de la commune d'Allenc pour la cantine de Bagnols est de 1.50 € contre 1 € pour l'école de Laubert. Après en avoir discuté, le conseil municipal maintient le vote du 08/12/16 sur ce montant et ne souhaite pas de révision pour cette participation.
- **Entretien des locaux de la mairie** : Suite à l'arrêt maladie du personnel d'entretien des locaux actuel, il a été décidé qu'un particulier ou une entreprise devra intervenir une fois par semaine sur les locaux de la mairie.
- **Devis bloc béton** : Afin d'assurer la sécurité des citoyens pendant les différentes manifestations organisées en la commune d'Allenc, Monsieur le maire demande des devis sur des blocs bétons pour installer au milieu de la voie et empêcher le passage des voitures.
- **Demande de ramassage scolaire Laubert** : Une demande de ramassage scolaire pour l'école de Laubert a été adressée à la commune. Malheureusement, les tracés des ramassages scolaires ne dépendent pas de la commune mais du Conseil Général. La commune ne peut donc pas donner suite à cette demande.

M. le Maire clos la séance à 22h30

FIN